



N° 10



MAIRIE : Tél. 04 90 35 00 81

Télécopie : 04 90 35 63 12

accueil.grillon@orange.fr

Site Internet : www.grillon84.fr

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 9h-12h & 14h-18h

Mardi, jeudi et vendredi :

9h-12h & 14h-16h

Mercredi : 9h-12h (fermeture l'après-midi)



HORAIRES POINT INFORMATIONS

À compter du 02/05/2017

Du Lundi au Vendredi

de 9h30-11h30
et 14h30 à 18h30

☎ 04.90.35.08.87

Dans ce numéro :

Pétanqueur Grillonnais Champion de Vaucluse	2
Sécurité Routière Casque à vélo	2
Infos	2
Uniformisation des plaques d'immatriculation	3
Travaux sur la RD941	3
Foire annuelle	3
Fête des Ecoles	3
Nouveaux habitants de Grillon	4
Tranquillité vacances	4
Frais de séjour	4
Recensement militaire	4
Etat-Civil	4
Sapeurs-Pompiers de Vaucluse : le non-urgent n'est plus totalement gratuit	5
Informations sur la budget communal	6

Le mot du Maire

Grillonaises, Grillonnais,

Après une campagne électorale quelque peu mouvementée, le 7 mai dernier un nouveau président de la République a été élu en la personne d'Emmanuel Macron. Une large majorité d'électeurs lui ont accordé leur confiance (65%). Je souhaite qu'il puisse mener à bien, pour les 5 années à venir, la mission confiée par les citoyens français dans un souci de rassemblement et d'union. Il est nécessaire de retrouver une France apaisée face aux défis futurs qui nous attendent, en particulier l'avenir de nos Communes quelque peu délaissées par l'Etat.

Mais revenons à la vie Communale de notre Grillon. Comme d'habitude, votre Conseil Municipal a voté au mois d'avril le budget 2017. Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, nous devons être de plus en plus rigoureux et vigilants sur les dépenses de fonctionnement afin de continuer à investir. Le résultat de notre gestion permet pour la 9ème année consécutive de garder la stabilité des taux d'imposition communaux.

Par ailleurs, j'ai une très bonne nouvelle à vous communiquer : un médecin généraliste s'installe à compter du 1er juillet dans notre maison de santé. Ainsi, ce bâtiment, d'une surface conséquente, sera entièrement occupé, offrant aux habitants de Grillon mais également à ceux des communes voisines, un large éventail de professionnels de santé.

J'en terminerai en vous donnant rendez-vous pour notre traditionnelle foire qui aura cette année une saveur particulière grâce aux 700 ans de notre Enclave. En outre, elle ouvrira les Festivités de l'été qui d'année en année ne cessent de s'étoffer.

Bel été à toutes et tous.

Le Maire

J.M GROSSET



Les Pétanqueurs Grillonnais champion de Vaucluse

Le comité départemental de Pétanque avait choisi Grillon pour organiser les championnats de Vaucluse triplettes vétérans les 10 et 11 mai derniers. C'est l'équipe du club des pétanqueurs grillonnais, composée de MATA Tony, MOULIN Gérard et GERVASONI Angelo, qui a remporté ce championnat de Vaucluse et se qualifie ainsi pour le championnat de France qui se déroulera à Mende les 10 et 11 juin prochains. Nous leur adressons, à tous les trois, nos chaleureuses félicitations pour cette performance de haute tenue, et pourquoi pas un titre de champion de France ?



Sécurité Routière : Casque à vélo obligatoire

Depuis le 22 Mars 2017, le port d'un casque à vélo devient **obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Cette mesure fait suite à un décret publié au Journal Officiel du 22 décembre 2016.

Le Comité Interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport du 02 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n°16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué (mention NF ou ECE 22/04, 22/05), pour les enfants de moins de 12 ans. Le but étant de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 4ème classe (135€).

Pour plus d'informations, www.service-public.fr

INFOS

La Mairie fermera exceptionnellement ses bureaux le **lundi 14 Août 2017**.

Attention pas de vente de tickets de cantine et de CLAE entre **le lundi 14 août et le vendredi 18 août 2017 inclus**.

Merci de votre compréhension.

Elections

Voici un petit rappel des dates des élections législatives 2017 :

- 1er tour le 11 Juin
- 2nd tour le 18 Juin

Attention : Fermeture des bureaux à 18 heures

Sortie de Territoire

A partir du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire a été rétablie pour les mineurs (loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et décret du 2 novembre 2016). Cette autorisation n'est cependant plus délivrée par la Mairie, mais seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Uniformisation des plaques d'immatriculation

L'uniformisation des plaques d'immatriculation des deux-roues et trois-roues motorisés, annoncée dans le plan de sécurité routière le 26 janvier dernier (mesure n° 13), fait l'objet d'un arrêté paru au Journal Officiel. À compter du 1er juillet 2015, afin notamment de faciliter la mission de contrôle par les forces de l'ordre, toutes les nouvelles plaques posées sur ces véhicules devront être au format 21x13 cm. **A compter du 1er juillet 2017**, l'uniformisation de la taille de la plaque d'immatriculation sera généralisée à tous les 2RM, 3RM ou quadricycles non carrossés en circulation.



Avenir : Travaux sur la RD941

Le Conseil Départemental va entreprendre à partir du 15 Mai 2017 le renouvellement de la couche de roulement du RD941 de la route de Colonzelle jusqu'à l'entrée de Valréas. Ces travaux sont prévus pour une durée d'un mois et demi dont certains seront effectués de nuit afin d'éviter au maximum les désagréments. D'autre part, nous profitons de l'occasion pour installer un passage piéton au niveau de l'entreprise Gerflor ce qui améliorera la sécurité des personnes traversant la RD941.



Foire annuelle

L'équipe municipale vous donne rendez-vous, **le dimanche 28 mai 2017**, pour la traditionnelle foire du village. Elle sera précédée par la soirée Paëlla, le samedi soir à 20h00 sur la place de la Bourgade (Salle des Fêtes en cas de mauvais temps). Pensez à vous inscrire en Mairie.

Cette année, la foire se déroulera dans le cadre de la commémoration des 700 ans de la création de l'Enclave des Papes. En partenariat avec l'association des 700 ans, les associations de chasse de VALREAS et de GRILLON, se tiendront, place de la mairie :

- Un stand sur les chasses anciennes comme la glue...
- Une présentation d'oiseaux de proie destinés à la chasse au vol,
- Un stand d'initiation au tir à l'arc.

La foire ira de l'avenue du Comtat à la place de la Bourgade et aux routes de Grignan et de VALREAS avec sa transhumance, son exposition de voitures anciennes, ses animations gratuites, sa mini ferme, ses balades à poneys et sa fête foraine. Enfin le vide-grenier s'étendra de la rue de la Frache à la rue du Presbytère (inscriptions en mairie). En espérant la clémence du ciel, venez nombreux.

Fête des Ecoles



Cette année la Fête de l'école maternelle aura lieu le vendredi 30 juin 2017.

Celle de l'école élémentaire se déroulera le vendredi 07 Juillet 2017



Nouveaux habitants de Grillon

Le Maire et son Conseil Municipal invitent les nouveaux Grillonnais, arrivés en 2016 et 2017, à un apéritif qui se tiendra le **samedi 24 Juin 2017 à 11h00** en Mairie de Grillon. Cette rencontre, organisée dans un esprit convivial, sera l'occasion d'échanger et de connaître les élus ainsi que les associations mises à leur disposition. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre venue par téléphone au 04.90.35.00.81. Nous comptons sur votre présence !

Tranquillité vacances

Afin de prévenir les cambriolages durant leurs vacances, les particuliers peuvent bénéficier d'une surveillance de leur résidence en leur absence, et ce, en remplissant un formulaire en ligne (voir www.service-public.fr); vous rendre ensuite, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

Frais de séjour : rappel

Nous vous rappelons que la commune de Grillon participe à concurrence de 3,00€ par jour et par enfant, pour une durée maximum de 30 jours, aux frais de séjour en établissement de vacances. Un formulaire est à retirer et à remplir en Mairie.

Recensement Militaire

Tout Français âgé de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser. Les jeunes nés en 2001 (pour l'année 2017) doivent effectuer leur recensement militaire en Mairie. Il suffira de se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette obligation doit se faire dans les 3 mois suivant leur seizième anniversaire.

Etat-Civil



NAISSANCES

- Jessy, Maurice, Marcel CANAVERA
Né le 22 Janvier 2017
- Elyo, Pierre, Rémy, Ujeneza MANCIP
Né le 20 janvier 2017
- Léonie, Sarah LESPORTES
Née le 10 Mars 2017
- Mila, Pauline, Camille LE DROGOFF
Née le 23 Mars 2017
- Illithya OBERT
Née le 04 Avril 2017

MARIAGES

Ludovic, Mathias ANNETTE
&
Marjorie, Pauline, Mathilde REY
Le 08 Avril 2017

DECES

- Bruno, Antoine, Henri PELLERAY
Le 14 Janvier 2017
- Paul, Charles GIRY
Le 03 Février 2017
- Nathalie, Marie, Line COLLET
Le 12 Février 2017
- Ilda, Huguette, Maud DESSY
Le 22 Février 2017
- Johan, Philippe LAINET
Le 23 Février 2017
- Christine TOUNISSOU
Le 1er Mars 2017
- Claude, Paul, Louis IGORA
Le 26 Mars 2017

LOU GRILHOUN N° 10

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon

Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par Imprimerie LAURENT (900 exemplaires)

Dépôt légal : mai 2017

SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE :

Le « non urgent » n'est plus totalement gratuit...

Comment ça fonctionne :

Lors de l'appel au 18-112, l'opérateur :

- Vous précise si votre demande d'intervention se rattache directement aux missions du SDIS ou est de nature à être assurée par un prestataire privé,
- s'assure que vous avez bien compris le caractère « payant » de l'intervention le cas échéant, et vous indique le montant estimatif.

Sur place, le Commandant des opérations :

- s'assure que vous avez bien été informé lors de votre appel,
- remplit avec vous l'accord préalable de paiement.

ATTENTION : La prestation des sapeurs-pompiers n'est effectuée qu'une fois le document signé ! Après l'intervention, le service financier du SDIS vous émet une facture sur la base du document que vous avez signé avec le commandant des opérations pendant l'intervention.

Pourquoi payer certaines interventions ?

Selon la réglementation (*Art L1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*), les missions de service public gratuits des sapeurs-pompiers sont : les incendies, le secours d'urgence aux personnes, les accidents de circulation, les risques naturels (inondation, feux de forêt...), les risques industriels (chimiques...), la protection des personnes, des biens et de l'environnement si risques avérés immédiats.

Pour tout autre mission, les pompiers n'ont aucune obligation d'intervenir !

Afin de recentrer l'activité des sapeurs-pompiers sur les missions prioritaires qui sont les leurs, certaines interventions non urgentes occasionneront donc une participation aux frais à compter du 1^{er} mars 2017.

QUELLES INTERVENTIONS SONT CONCERNÉES ET A QUEL COÛT * ?	
	Destruction de nid d'insectes et nuisibles¹
	Ouverture de porte¹
	Capture d'animaux¹ (hors autoroute)
	Epuisements de locaux¹
	Soutien ambulance privée/SMUR/autres
	Dégagement de personne bloquée dans une cabine d'ascenseur
	Reconnaissance consécutive à un déclenchement d'alarme
	Transport inter-hospitalier hélico/CH
	Pollution¹
	Opération d'assistance hors accident et sans victimes

140 € (si intervention < 2H et sans renfort ou moyens spécialisés)

+

selon barème (si dépassement horaire ou moyens spécialisés)

200 € en jour semaine
300 € de nuit (22h-7h) ou Week-end / férié

500 €/h si transport non médicalisé
750 €/h si transport médicalisé par un médecin pompier

Selon barème

* coût estimatif à valeur non contractuelle

1) à la charge du particulier



Informations sur le budget communal

Compte administratif 2016

1- Budget de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à
189 594.18 €

Recettes de fonctionnement : 1 396 879.27 €

Dépenses de fonctionnement : 1 207 285.09 €

1- Budget d'investissement

L'année 2016 aura permis la réalisation de plusieurs investissements sur la commune comme :

- La Maison de Santé
- L'aménagement bureau d'accueil et bureau Police Municipal au rez-de-chaussée de la Mairie
- Voiries 2015
- Place des Escourneaux
- restauration tableau de Ste Agathe
- Changement des menuiseries à l'école maternelle
- Changement de mobilier d'une classe maternelle

Soit des recettes d'investissement de : **1 430 086.87 €**

Et des dépenses d'investissement de : **1 698 023.74 €**

Budget prévisionnel 2017

1- Budget de fonctionnement

Les dépenses estimées pour l'année 2017 s'élèvent à

1 314 837 € pour **1 410 014 €** de recettes.

1- Budget d'investissement

Le montant prévisionnel des travaux d'investissements est de **1 614 026.00 €** dont l'essentiel se décompose ainsi :

- Déplacement de la bibliothèque
- Réhabilitation du logement au dessus de l'épicerie
- Préau Ecole Elémentaire
- Salle Multi-Activités aux écoles
- Mur du cimetière
- Visiophone crèche
- Ordinateurs école
- Téléalarmes
- Tableau Saint Sébastien
- Piano Arabesques
- Voirie 2017
- Chambre froide cantine
- Panneau Informations
- Toiture maternelle

Les subventions aux associations 2017

Associations	Montant
La Prévention Routière	100,00 €
Maisons Familiales Rurales	200,00 €
Association Maison des Chrétiens	100,00 €
Ass° vélo club Valréas	200,00 €
ASDP foot-ball GRILLON GRIGNAN	5 500,00 €
Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais	650,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Association Comité des festivités	3 000,00 €
Association Minuscules	1 900,00 €
Association Comité jumelage	1 800,00 €
Amicale Personnel	1 200,00 €
Association les Grillons d'automne	1 500,00 €
Association Majuscules	3 400,00 €
Association chasse	200,00 €
Folivres	750,00 €
Les Musicales de Grillon	2 500,00 €
ANACR 26	100,00 €
Patrimoine	800,00 €
Les Jubil'à sons	100,00 €
Les Grillons chantants	200,00 €
Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)	150,00 €
Festival des Nuits de l'Enclave	1 500,00 €
L'Equipage Théâtre	100,00 €
Restaurants du Cœur Vaucluse	300,00 €
TRP Valréas	1 000,00 €
700 ^{ème} anniversaire de l'Enclave	500,00 €
CLIC Haut Vaucluse	300,00 €
Les Vieux crampons de l'Enclave	100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	28250,00 €

Comme chaque année, certaines de nos associations ne figurent pas dans ce tableau, soit qu'elles n'ont pas présenté de dossier, soit que leur situation financière n'exige pas un soutien de la Commune, soit enfin qu'elles bénéficient d'une aide sous la forme de prêt de salle spécifique (salle des Fêtes pour l'Association Familiale) ou sous la forme de moyens des Services techniques comme pour la Gaule grillonnaise. Ne sont pas non plus portées dans le tableau la prestation de services du Centre Social AGC pour :

- Le CLAE : 49 055 €
- Le Point Infos, les navettes du mercredi, le programme Ados ainsi que le personnel de surveillance de la cantine : 37 075 €